

*Élection de l'Orateur*

M. Jerome est particulièrement bien préparé à la présidence. Il a pratiqué le droit et, ces dernières années, il a consacré beaucoup de temps à de délicats problèmes sociaux dans sa circonscription de Sudbury. Non seulement il s'est appliqué à mieux servir ses commettants, mais il s'est employé aussi à participer plus intimement à la vie parlementaire, en s'efforçant méthodiquement, et avec succès, de maîtriser celle des deux langues officielles qui n'était pas sa langue maternelle.

Il a acquis cette sensibilité, ce flair, qu'il convient d'appeler le «sens» du Parlement. En effet, depuis son élection en 1968, il a suivi de très près les travaux de la Chambre. Durant deux ans, il a été adjoint parlementaire du président du Conseil privé, le leader du gouvernement à la Chambre. Sans doute, tous les députés estiment comme moi qu'une telle expérience est en soi une excellente préparation aux responsabilités de la présidence.

Mais M. Jerome a en outre apporté une contribution des plus importantes en tant que président du comité de la justice et des questions juridiques. Là se sont affirmées non seulement ses connaissances juridiques et son habileté politique, mais encore son impartialité en des situations difficiles, où aucune pression partisane ne pouvait ébranler les décisions qu'il jugeait fondées.

[Traduction]

C'est chose sérieuse que la présidence de la Chambre. Elle repose bien sûr sur le franc jeu. Mais il faut aussi de la fermeté, de la sérénité, de la compréhension. Il faut savoir rire, non seulement avec les autres, mais aussi de soi-même. Quiconque a fréquenté M. Jerome au long de sa carrière parlementaire connaît le don qu'il a de trouver un mot d'humour même dans les moments les plus tendus et difficiles.

M. Fraser, je considère cette législature comme un défi, comme une chance. J'ai demandé à mon collègue, le leader de la Chambre, d'explorer avec ses confrères des autres partis les possibilités réalistes de simplifier la procédure de la Chambre pour la rendre plus accessible aux députés comme au grand public. J'espère de tout cœur qu'il sera possible d'arriver à une solution. Je sais bien qu'il y a des divergences de vues sur la voie à emprunter; elles portent, entre autres, sur le principe de la permanence de l'Orateur. Mes objections à ce principe sont fort bien connues depuis nombre d'années, et certains députés de l'opposition les partagent. Il n'y a cependant aucune réforme possible que le gouvernement refuse d'étudier et le comité parlementaire compétent pourra discuter de chacune de ces propositions.

● (1100)

Aujourd'hui toutefois, l'objet de ma pensée et de mon intérêt est une personne qui, je l'espère fortement, recevra l'appui de tous, car les députés savent comme nous les difficultés et les défis qui l'attendent.

M. Fraser, j'ai l'honneur de proposer, appuyé par l'honorable président du Conseil privé M. Sharp, que M. James Jerome, député de Sudbury, occupe la fonction d'Orateur de la Chambre.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur Fraser, permettez-moi de dire quelques mots à la Chambre. Le premier ministre (M. Trudeau) m'a convié à appuyer la motion dont il vient de saisir la Chambre. Je voudrais expliquer pourquoi j'ai refusé. Je suis d'accord avec le premier ministre et tous les députés sur l'impor-

[M. Trudeau.]

tance de cette haute fonction. J'ai toujours insisté pour que nous en venions à nommer ce que j'appelle, peut-être improprement, un Orateur permanent qui continuerait d'occuper ses fonctions malgré les changements de gouvernement et qui, une fois élu par la Chambre, serait entièrement dégagé de tout sectarisme politique.

[Français]

Pour cette raison, j'ai demandé à l'association de mon parti, dans la circonscription de Stormont-Dundas, de ne pas opposer de candidat à M. Lamoureux, lors du scrutin de 1968. A la suite de son élection, j'ai été honoré et heureux d'appuyer sa nomination.

L'entente conclue avec l'association de la circonscription de Stormont-Dundas visait à l'exploration d'autres méthodes pour parvenir à la nomination d'un orateur permanent, et elle assurait à l'association le droit de choisir un candidat lors d'une nouvelle élection.

[Traduction]

Entre l'élection de 1968 et celle de 1972, nous nous sommes entretenus, le premier ministre et moi, et avons cherché le moyen de réaliser ce que j'avais à l'esprit, comme beaucoup d'autres, c'est-à-dire de trouver une autre solution que celle consistant à priver les associations de la circonscription de l'Orateur du droit de désigner un candidat. A mon grand regret, ces entretiens n'ont pas abouti. M. Lamoureux s'est présenté à l'élection de 1972, et mon parti lui a opposé un candidat. M. Lamoureux, qui s'était inscrit comme indépendant, a été élu. Après l'élection de 1972, le premier ministre m'a consulté sur le choix de l'Orateur, et également de l'orateur adjoint. Il n'y a pas eu de difficulté et nous nous sommes vite mis d'accord. A mon avis, cela a marqué un grand progrès, et compensé du moins partiellement notre impuissance à nous entendre sur une procédure de désignation d'un orateur permanent, procédure qui ferait échapper l'élection de l'Orateur à la politique de parti.

Entre le scrutin de juillet et la convocation du Parlement, j'ai lu dans les journaux que le premier ministre proposerait l'élection de M. Jerome au poste d'Orateur; mais il n'y a eu aucune consultation, aucune information préalable, malgré ce qu'ont pu prétendre les journaux. Il est inutile d'entrer dans les détails ni de vous mêler, monsieur Fraser, ou la Chambre, à une controverse suscitée entre le premier ministre et moi-même par l'annonce des intentions du premier ministre. Il n'y a eu aucune consultation. L'absence d'une telle consultation représente, à mon avis, un recul appréciable par rapport à la situation à laquelle nous étions parvenus entre 1968 et 1972.

Je ne saurais, monsieur Fraser, trop insister sur ma vive déception devant ce procédé. Et comme je l'ai fait savoir au premier ministre, je ne puis, dans ces conditions, appuyer la nomination de M. Jerome. Ce dernier pourra, bien sûr, compter sur mon entière collaboration ainsi que sur celle des membres de mon parti dans l'exercice de la difficile et très importante responsabilité d'occuper le fauteuil présidentiel. J'espère, ainsi que le premier ministre l'a affirmé à la Chambre ce matin, que nous pourrions remettre à l'étude la question d'instituer un poste permanent d'Orateur soustrait complètement à la politique partisane une fois que la Chambre aura choisi le titulaire de cette haute charge.